

Pendan

l'Inve

SAMEDI 20 Janvier 1889

ACTUALITÉS

A Ottawa, l'Albani sera l'hôte de Sir John.

L'ex-juge en chef de la Cour Suprême, Sir W. Richard, est mort ce matin.

Les listes électorales de Montréal contiennent près de 1200 nouveaux noms.

Pas un traitre mot de la gendarmerie Interprovinciale de M. Mercier dans le discours du Trône d'aujourd'hui.

M. Charles Savary, le journaliste bien connu, vient d'être naturalisé par l'hon. juge Oulmet à qui la demande avait été faite.

Les billets pour les concours de l'Albani à Québec et à Montréal se sont vendus avec une rapidité telle qu'il n'y a plus d'extraordinaires.

Le Star publie la substance de notre article sur le "Jaugeage de la corruption" dans la province de Québec et y ajoute des remarques faites par l'auteur.

John M. Costigan publie une longue et très solide réfutation de l'accusation portée contre lui au sujet du lot Leclair. Une carte topographique l'accompagne.

Les démonstrations qui accompagnent chaque arrestation et chaque procès de députés en Irlande prouvent la présence d'un exécuteur et appellent le vieux dicton : *"An Irishman would just as soon fight us out his breakfast."*

On dit que lorsque Boulanger fut présenté à Gambetta, celui-ci dit à ses intimes : Cette figure me déplaît, il ne nous regarde jamais en face, je ne veux plus le voir. Il aurait même exprimé des craintes sur les ambitions du général.

La vérité n'est pas flétrissante pour le numéro ce n'an de l'Electeur qu'elle décrit comme un "in-quarto de vingt-quatre pages, orné de gravures, baroquise d'esquisses et d'autographies, chargé de mille dépoignées recueillies dans tous les camps, surtout dans le siège."

Il y a actuellement devant la législature de la Pensylvanie un projet de loi un peu différent mais nouveau.

On veut faire arborer sur chaque école de l'état de la Pensylvanie le drapeau américain, afin que chaque enfant commence dès son bas âge à aimer et à vénérer les couleurs nationales.

C'est une idée assez originale.

On sent bien que le correspondant de la presse est préoccupé de mentir quand parlant de la crise ministérielle à Québec il écrit :

"Niez avec énergie toutes les anecdotes qui vont raconter demain les journaux de l'opposition. Tout est paisible et la plus franche unanimous règne dans les rangs ministériels."

Un bill de l'hon. M. Lynch a pour objet de faire décider les pétitions d'élections provisoires : il nomme les pétitions sous la loi fédérale, par un juge sauf appui à la cour de révision. Il apporte un changement très important du droit électoral. Dans l'opinion du député de Brome, il aura pour effet de rendre plus expéditifs les procès d'élection.

Le Siècle affirme que le prince Victor Napoléon a subitement disparu de Bruxelles et qu'il s'est réfugié dans un château près de Tournai, sur la frontière française, afin de se trouver plus à portée dans le cas où certains événements qui pourraient provoquer l'élection du général Boulanger dans le département de la Seine viendraient à se produire.

Pendant que les Canadiens français de la province de Québec élisent les candidats nationaux qui se sont constitués les veilleurs de Riel et les amis des Métis, nos compatriotes du comté de Provencher, dans la province du Manitoba, envoient à la Chambre fédérale des partisans de Sir John et de Sir Hector, qu'on voudrait faire passer pour des supporters de l'orangisme, voulus à la destruction de tout ce qui est français et catholique.

L'administration anglaise vient de publier son rapport annuel sur le panoramique en Angleterre. Nous en extrayons les renseignements suivants : le nombre de députés n'est pas descendu l'année 88, de 830 000 pour l'Angleterre et le pays de Galles. Sur ce chiffre, 625 000 reçoivent des secours à domicile. Cette population se décompose ainsi : 176 000 hommes, 313 000 femmes et 72 000 enfants. L'entretenir de ces malheureux a coûté au Trésor environ \$41 000 000 ou \$50 par tête. L'Angleterre est le pays où il y a le plus de pauvres.

Un curé National répondant dans la Vérité à un article — sur le libéralisme — de M. Laurier conclut en disant qu'il croit avoir prouvé : 1) Que le catholicisme et libéralisme, et par conséquent les mots libéral et catholique, sont tout à fait incompatibles. 2) Qu'il n'est pas permis à un catholique de professer l's principes du libéralisme et qu'il ne lui convient pas de s'appeler libéral, pas plus qu'il ne lui tiendrait de se dire protestant ou libre penseur; 3) que la confusion des idées que l'on croit remarquer chez les autres peut quelquefois exister chez soi; 4) que l'honoré M. Mercier est fortement imbue de libéralisme.

DEUX QUESTIONS IMPORTANTES POUR OTTAWA.

Qui ne se souvient que nos dernières élections municipales ont été faites, en majeure partie, sur la question de l'exemption de taxes sur les propriétés religieuses et quelques autres?

Le principal avocat de la non-exemption a été élue.

Il est donc tout à fait naturel pour les non-exemptionnistes de se mettre en branle pour donner une conséquence logique à la campagne qu'ils ont faite et terminée victorieusement.

M. Henderson vient de se mettre en communication avec M. Hallam, de Toronto, qui exercera et prendra les moyens de faire exercer une grande pression sur le gouvernement Mowat, pour que celui-ci déclare sujettes aux impôts toutes les institutions qui en avaient été exemptes jusqu'ici.

On voit, les non-exemptionnistes n'épargnent rien. Ils sont logiques, après tout, à vouloir après la lutte le succès qu'ils avaient obtenu avant et durant.

Ils vont organiser et provoquer un tollé général.

A ceux qui voudront entraver les travaux des anti-exemptionnistes comme catholiques, on répondra avec l'interview avec certains prêtres irlandais catholiques de London et de Hamilton, qui ont déclaré que cette question de taxe ne les intéressait pas au-delà de la curiosité, et que l'opinion générale serait la leur.

On leur citera également le vote donné à Ottawa par un assez fort nombre de catholiques qui ne se sont pas, un instant, inquiétés de cette exemption menacée par un des candidats et qui, d'ailleurs, avaient été alliés de leurs scrupules par l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que « la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques. »

M. Henderson et ses amis ont donc la partie le Conseil-de-Ville de Toronto a promis son concours et offre même un local pour le comité qui va organiser la lutte à Toronto.

Une chose bien certaine, c'est que cette question va revenir devant la législature.

Une autre qui l'est guère moins, c'est que toutes les propriétés jusqu'ici prévilegiées subiront, sous peu, la sorte communale.

Il y aura des pleins et des grincements de dents en plusieurs endroits, mais on devra s'en prendre à qui de droit.

Tant pis pour ceux qui n'ont pas vu le danger à temps. Nous avons fait notre devoir, mais la majorité a été aveugle. M. Henderson est donc parfaitement logique en faisant ce qu'il fait.

Nous avons, hier, mentionné le fait qu'on doit demander deux députés provinciaux pour Ottawa.

Nous n'en avons qu'un,

Ottawa vient indubitablement en second lieu comme importance dans Ontario. C'est la capitale de la Puissance; sa population dépasse quarante mille âmes et, par la richesse de ses immeubles, elle apporte à la caisse un joli contingent de deniers.

Notre ville est encore, après Toronto, celle qui progresse le plus. Sa population augmente par milliers d'un recensement à l'autre.

Puisque malgré l'aversion de nos "boulangers" canadiens, le parlementarisme doit continuer d'exister en core longtemps, et comme d'ici à de longues années nous devons, selon l'expression de M. Tarte, être "trop gouvernés," autant pour Ottawa que pour suite de sa légitime part de représentation parlementaire et de gouvernement.

Notre ville a tant d'importance aujourd'hui, si nombreux intérêts sont en jeu que deux avocats en Chambre ne lui seront pas de trop.

Ce seraient en même temps, de la part de M. Mowat, une marque de défense pour la première ville politique du Canada.

Actuellement, Ottawa a son importance indéniable, son activité fébrile, son apport considérable au Trésor et sa population de 41 000, n'a qu'un représentant.

Une autre considération importante pour les citoyens d'Ottawa est le danger que courra la ville si, le feu venait à se déclarer dans un de ces quartiers et ne pouvait être contrôlé faute d'aqueud.

Non-seulement la ville serait réduite à l'asphalte et à l'herbe, mais il y a d'autres dangers.

Il y a disproportion criante.

M. Mowat ne peut nous refuser deux députés pour des motifs politiques : aux dernières élections générales, M. Bronson, un libéral, a été élu.

Trois sortes d'arguments plaident donc en faveur d'une augmentation de représentation parlementaire

pour Ottawa.

Les raisons d'affaires, de sentiments et de politique sont de notre côté.

Que faut-il encore?

ADRESSE A SON HONNEUR LE JUGE OLIVIER

L'adresse suivante a été présentée à Son Honneur le juge Olivier par les grands jurés lors des dernières assises à l'Original :

Votre Honneur, — Les grands jurés et le juge de vous féliciter de votre élection sur le banc judiciaire et souhaitent de vous voir longtemps exercer la justice dans les comtés unis de Prescott et Russell.

Acceptez nos remerciements pour le discours clair et lucide que vous avez adressé à l'ouverture des assises. Vos explications de la loi rendent notre tâche facile dans le seul cas qui nous a été soumis.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction d'un état de choses qui prouve beaucoup en faveur de la moralité des citoyens des comtés de Prescott et Russell.

Nous avons visité la prison du comté et l'avons trouvée en très bon état. Les prisonniers parlent bonnes termes de la conduite des gardiens et de la matrone à leur égard.

Le tout humblement soumis.

Signé : JOHN McVEIGH

Chief des Grands Jurés.

CORRESPONDANCE

M. le Dr. Decteur,

La réunion qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.

Quant au dévouement du Bon Pasteur de la ville, il est difficile de déterminer si l'assurance donnée à un reporter par un prêtre éminent de la ville, que "la question d'exemption ne devait pas influencer le vote des électeurs catholiques" est exacte.

Le Dr. Decteur,

La communication qui a paru, jeudi, dans votre journal signée "Justice" pouvant laisser supposer que l'article de la semaine dernière rebattait certains faits dans l'œuvre, étaient mensonges ou fausses. Nous vous dirons que ce qui a été écrit ne l'est pas d'après des renseignements pris à une source indiscutable.